

## Déclaration liminaire au CSA FS



**26 Novembre 2024**

Mme la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation spécialisée du CSA,

L'ordre du jour de ce CSA est une fois de plus conséquent, les différents bilans qui nous sont envoyés devraient nous permettre de réfléchir ensemble à la façon d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage en Normandie. Mais comment tirer des leçons des différentes situations et statistiques proposées dans les documents quand le temps dont nous disposons est si court ? Rien que pour les bilans RSST, que nous avons tous étudiés attentivement, j'en suis sûre, la tâche est ardue. Or, honnêtement, nous échouons à suivre toutes les difficultés du terrain, notamment celles des personnels du premier degré et encore davantage celles des AESH.

Au risque de nous répéter, la CFDT éducation alerte sur la situation dans le 1<sup>er</sup> degré qui montre de façon chiffrée toute la violence que peuvent subir les agents. Les bilans que nous nous apprêtons à commenter ne rendent pas compte de l'ampleur de cette souffrance. Et c'est peut-être en raison d'un problème d'outil.

En effet, les signalements RSST des collègues AESH n'apparaissent pas clairement, sauf à moins de lire chaque dépôt. On en trouve dans le 1<sup>er</sup> degré bien sûr, mais aussi chez les administratifs quand ils sont rattachés aux DSDEN. Mais quand des AESH sont rattachés à un établissement du second degré, les dépôts apparaissent dans le 2<sup>nd</sup> degré bien que les faits aient lieu parfois dans une école. Comment pouvons-nous entendre leurs appels à l'aide quand un visa ou un suivi est proposé par un chef d'établissement qui n'a parfois jamais vu cet AESH ? Ajoutons que cela peut fausser les statistiques : les signalements de ces mêmes AESH sont comptabilisés dans les statistiques du 2<sup>nd</sup> degré, non du 1<sup>er</sup>. Ce qui nous semblait déjà massif devient systémique : il y a une crise de l'inclusion à l'école et l'Education nationale doit y répondre.

Les situations des personnels AESH devraient faire l'objet de prises en charge rapides car les dépôts font mention de crachats, de coups portés, d'insultes... rien ne leur est épargné, alors que leur statut fait partie des plus précaires et que nous peinons à en recruter suffisamment. Ils se retrouvent face aux multiplicités de profils d'élèves, souvent sans formation, sans rémunération digne de ce nom... sans rémunération tout court si l'on en croit certains signalements. Ils doivent après l'incident, dès l'heure suivante ou dès le lendemain, retrouver les élèves qui les ont agressés, eux aussi en souffrance, sans avoir même eu le sentiment d'être lus ou entendus. Il faut que cela change. Nous demandons que l'outil qui

leur est proposé pour faire appel à nous leur donne la visibilité qu'ils méritent. La gravité des faits nous oblige.

Cette plénière sera certes l'occasion de dresser des bilans, de donner des chiffres... mais nous nous devons de rappeler que les personnes cachées derrière ces chiffres attendent mieux qu'un graphique comme réponse. Loin de ne concerner que les accompagnants d'élèves en situation de handicap, la fatigue, le mal-être physique, la perte de sens, le sentiment d'abandon et le manque de considération ressentis par de plus en plus de personnels de l'Education Nationale dépassent, et de loin, quelques lignes sur un registre. Pour améliorer quelque peu la situation de souffrance dans les écoles, la CFDT éducation souhaite généraliser certaines bonnes pratiques d'IEN suite à un dépôt RSST : passer dans les écoles pour assurer l'agent du soutien de l'administration, cela ne coûte rien, pourquoi une consigne n'est-elle pas donnée en ce sens ?

Dernier point que nous souhaitons aborder : si les situations de risque ou de danger matériel sont plutôt bien suivies, la situation des agents qui vivent des conflits interpersonnels ou des risques psycho-sociaux est plus difficile. Que faire si un professeur des écoles se sent harcelé par son directeur, ou s'il a un différend avec son IEN ? Le recours au fichier RSST n'est alors pas perçu comme pertinent mais comme une démarche pouvant aggraver la situation. Ces situations ne sont pas rares et il arrive que certaines équipes soient aussi fragilisées par des contextes particuliers : par exemple quelle réponse a été apportée au collègue Simone Signoret du Val d'Hazey pour apaiser la situation ?

Enfin, signalons que la santé des agents ne devrait pas s'améliorer avec le passage à 3 jours de carence : la perte financière importante fait déjà renoncer les collègues, déjà peu enclins à suivre les arrêts maladie des médecins. Alors oui, les professeurs, les AESH, seront devant les élèves, mais au prix de leur santé et avec des risques psycho-sociaux et de longue maladie accrus. Qui est gagnant ? Certainement pas le service public et c'est pourquoi la CFDT Education appelle à la grève le 5 décembre.